

11. CONSULTATION DU PUBLIC ET DES INTERVENANTS

La LCÉE requiert que toutes les études approfondies prennent en compte les commentaires du public, et que l'accès du public au rapport soit facilité [Sous-section 22(1) et paragraphe 16(1)c]. L'AR est responsable d'assurer que les préoccupations du public sont identifiées et traitées aux stades appropriés du processus.

Les objectifs de la consultation du public sont non seulement d'informer le public à tous les stades de l'ÉE, mais aussi de donner l'occasion au public d'offrir ses idées et des informations, de réagir aux propositions, et d'influencer les recommandations et les décisions (LCÉE, 1999). Afin d'atteindre ces buts, l'information pourra être fournie lors de réunions publiques et d'annonces dans les médias. La soumission d'informations et de commentaires par le public doit être facilitée, et les points discutés dans un cadre approprié, tel que des ateliers. Il se peut qu'il soit nécessaire de favoriser l'atteinte d'un consensus parmi les intervenants et les individus les plus affectés par le projet.

Pour le projet de déclassement de Cluff Lake, la CCSN et COGEMA ont toutes les deux conduit des programmes de consultation du public.

10.1 Programmes de consultation du public de la CCSN

Dans le cadre du développement des recommandations sur la portée de l'Étude Approfondie, le personnel de la CCSN a consulté différentes agences fédérales et provinciales. De plus, le processus d'ÉE comprend une période pour la soumission de commentaires sur l'ébauche du Rapport relatif à la portée du projet et sur le rapport d'évaluation. Ces commentaires ont été incorporés dans le rapport final.

De plus, le personnel de la CCSN a participé aux ateliers publiques et aux réunions avec les intervenants intéressés tout au long du processus de l'ÉE.

En outre, le personnel de la CCSN s'est entretenu avec l'Agence sur les commentaires reçus pendant la revue formelle.

10.2 Programme de consultation du public et des intervenants de COGEMA

Un Plan d'Implication du Public a été développé. Il visait à reconnaître les membres intéressés du public et à leur fournir différentes opportunités d'être informés à tous les stades de l'étude, d'offrir des idées et des informations, de réagir aux propositions afin d'influencer les recommandations et les décisions et d'être informés de toutes les décisions » (Gouvernement du Canada, 1999, p.23). Certains des buts clés du programme de consultation du public comprenaient l'atteinte d'un consensus parmi les groupes clés ou les individus affectés par le projet, et d'informer les participants des résultats et des décisions. Des mesures ont été mises en place pour recevoir les contributions des parties intéressées, et inclure les commentaires du public dans l'Étude Approfondie.

A ce jour, le programme de consultation est passé par trois stades. Le premier stade comprenait un atelier sur le site qui a servi à développer le Plan d'Implication du Public, et à créer une liste de points

importants. Au deuxième stade, une brochure présentait les plans de déclasserement préliminaires aux intervenants, et leur réactions ont été reçues. De plus des sessions portes ouvertes et des réunions par communautés ont été menées. Les résultats ont été organisés en quatre catégories et fournis aux planificateurs de la compagnie.

Le troisième stade comprenait des discussions approfondies et la communication avec les intervenants à propos des points importants soulevés au deuxième stade. Le personnel de COGEMA a également rencontré plusieurs sous-traitants du Nord et leur a fourni des mises à jour. Les membres du Comité sur la Qualité Environnementale de l'Ouest (CQE) de la province ont été emmenés en Ontario pour visiter des sites d'uranium déclassés.

Des mises à jour sur le plan de déclasserement et l'Étude Approfondie ont été incorporées dans les publications habituelles de la compagnie et distribuées à tous les intervenants.

Les points clés soulevés par les intervenants sont classés en quatre catégories –emplois et économie, inquiétudes concernant l'environnement physique, impacts sur la communauté et la santé, et implication du public.

En particulier, les membres des communautés de l'Ouest de la province ont exprimé leur intérêt en matière d'opportunités d'emplois et d'affaires avec pour objectif la possibilité de profiter des activités de déclasserement. Les inquiétudes environnementales comprennent la sécurité du public ainsi que les problèmes plus spécifiques liés à la qualité de l'air et de l'eau, à la contamination résiduelle, à la fiabilité des modèles, à la surveillance, à l'expérience de la compagnie en matière de déclasserement, et la responsabilité à long terme. Les inquiétudes liées aux impacts sur la communauté et la santé se sont concentrées sur le futur des infrastructures liées à la mine, la sécurité concernant l'utilisation future du site, l'utilisation des terres et des ressources et les droits. Les points concernant l'implication du public ont souligné l'importance du fait que la communauté ait un droit de parole pour l'approbation de l'abandon du site, et la participation des résidents du Nord à la surveillance.

Afin de répondre aux attentes concernant les opportunités d'emplois et d'affaires, la compagnie compte impliquer autant que possible les résidents locaux et les compagnies du Nord dans les activités de déclasserement et les activités d'exploration futures. Elle fournira des services de recherche d'emplois pour les employés licenciés, et prendra en considération les requêtes spéciales pour l'utilisation des matériaux récupérables, tel que décrit dans les sections précédentes de ce rapport.

Un programme de bourses scolaires est offert pour aider les résidents du Nord, et la compagnie serait heureuse d'aider les personnes ayant les qualifications appropriées à obtenir de l'expérience professionnelle sur ses opérations.

Dans leur majorité, les inquiétudes du public concernant l'environnement physique sont discutées dans cette étude. La compagnie a utilisé son expérience, et l'expérience d'autres compagnies de la région, en

déclassement de mines pour donner confiance que le processus de déclassement est satisfaisant du point de vue environnemental.

Afin de répondre aux inquiétudes en matière de communauté et de santé, il a été déterminé que bien que les déclarations d'accident doivent être faites auprès du Conseil de Compensation des Travailleurs dans les 6 mois qui suivent l'accident, la demande de compensation d'un employé pourrait être prise en considération, même dans le cas d'une notification tardive, dans la mesure où le Conseil considère la déclaration justifiée et admissible. Il a également été indiqué que le site déclassé ne posera pas de dangers à long terme pour les résidents du Nord, et que c'est le gouvernement qui prendra les décisions finales sur l'utilisation future des terres et les droits.

De plus, COGEMA consultera la communauté de Fort Chipewyan si nécessaire.

Les agences gouvernementales ont été représentées lors des ateliers et des réunions, et ont aussi eu des consultations spécifiques pour traiter des aspects techniques.

A mesure de la mise en place du plan de déclassement, la communication sera régulière avec le CQE, et des publications présentant le statut du site et la progression du déclassement seront régulièrement envoyées aux communautés. Par ailleurs, un dialogue sera maintenu dans le Nord au cours des périodes de déclassement actif et de surveillance post fermeture, et le personnel visitera les communautés affectées. Le site Internet et les numéros de téléphone gratuits resteront disponibles.